



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 JUN 2017**

Conseillers en exercice : 15  
Présents : 11  
Votants : 11

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur DANNONAY, 1<sup>er</sup> adjoint.

**MEMBRES PRÉSENTS** : BERNIER Luc, DANNONAY Bruno, BECKER Clémentine, GUEDENET Brigitte, FRANDON Jean-Claude, GUILLOT Bernard, POINT Bruno, PUPAT Gishlène, GIRIER Laurent, PONS Eve, METAY Marie-Andrée.

**MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS** : M BECT Gérard, JURY Cyril, SERPINET Claude, MOLLY-MITTON Anne

Brigitte GUEDENET a été nommée secrétaire de séance.

2017D-027 élections sénatoriales

Bruno DANNONAY, Président du bureau donne lecture :

- 1) des articles cités précédemment du code électoral relatifs à l'élection des sénateurs
- 2) du décret fixant la date à laquelle les Conseils Municipaux doivent désigner leurs délégués et suppléants en vue de l'élection au Sénat qui doit avoir lieu le 24 septembre 2017 dans le département
- 3) de l'arrêté du Préfet convoquant à cet effet les Conseillers Municipaux

**ELECTION DES DELEGUES**

**1<sup>ER</sup> TOUR DE SCRUTIN**

Le Président a ensuite invité le Conseil à procéder sans débat à l'élection de trois délégués, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement a commencé à 19h15 et a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
À déduire bulletins blancs et nuls	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	11
Majorité absolue	6

Ont obtenu :

-M GUILLOT Bernard	11 voix
-Mme GUEDENET Brigitte	11 voix
-Mme BECKER Clémentine	11 voix



# COMMUNE DE SAINT-BARTHELEMY – ISÈRE

Enlèvé en préfecture le 03/07/2017

Reçu en préfecture le 03/07/2017

ID : 038 2 12840638-20170630-20170707/DE

## Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés délégués :

M Bernard GUILLOT né le 16/3/1950 à STE COLOMBE Rhône  
domicilié 1 404 Route de Marcollin 38270 SAINT BARTHELEMY qui a déclaré accepter le mandat

Mme Brigitte GUEDENET née le 15/6/1963 à METZ (Mozelle) domiciliée 546 Route de  
Beaurepaire qui a déclaré accepter le mandat

Mme Clémentine BECKER né le 28/6/1977 à METZ (Mozelle) domiciliée 789 Route de  
Grenoble N°15 Lot La Galinière 38 270 SAINT BARTHELEMY qui a déclaré accepter le mandat

## ELECTION DES SUPPLEANTS

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes à l'élection de trois suppléants.

### 1<sup>ER</sup> TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin qui a suivi immédiatement les votes a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
À déduire bulletins blancs et nuls	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	0
Majorité absolue	6

Ont obtenu :

-M Luc BERNIER	11 voix
-M Jean-Claude FRANDON	11 voix
-M Bruno POINT	11 voix

## Ont obtenu la majorité absolue et ont été proclamés suppléants :

-M Luc BERNIER né le 29/6/1949 à PARIS 11 ième (75) domiciliée 391 Route de Grenoble  
38 270 SAINT BARTHELEMY qui a déclaré accepter le mandat

-M Jean-Claude FRANDON né le 14/3/1956 à BEAUREPAIRE (Isère) domicilié 288  
Chemin de la Prairie 38 270 SAINT BARTHELEMY qui a déclaré accepter le mandat

-M Bruno POINT né le 25/9/1958 à BEAUREPAIRE (Isère) domicilié 91 Impasse du  
Pouloux 38 270 SAINT BARTHELEMY qui a déclaré accepter le mandat

## OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

La séance a été levée à 19 heures 45 minutes

Et ont signé les membres présents

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélemy le 30 juin 2017

Le Maire, Gérard BECT





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 JUIN 2017**

Conseillers en exercice : 15  
Présents : 12  
Votants : 12

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur DANNONAY, 1<sup>er</sup> adjoint.

**MEMBRES PRÉSENTS** : BERNIER Luc, DANNONAY Bruno, BECKER Clémentine, GUEDENET Brigitte, FRANDON Jean-Claude, GUILLOT Bernard, POINT Bruno, PUPAT Gishlène, GIRIER Laurent, PONS Eve, METAY Marie-Andrée, JURY Cyril.

**MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS** : M BECT Gérard, SERPINET Claude, MOLLY-MITTON Anne

Brigitte GUEDENET a été nommée secrétaire de séance.

2017D-028 création de poste

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il propose au conseil Municipal

1 - La création d'un emploi d'Adjoint technique à temps non complet soit 8/35ième pour exercer les fonctions d'agent d'entretien des locaux polyvalent à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade des adjoints techniques.

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3 et suivants de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier de 6 mois d'expérience professionnelle dans des fonctions similaires.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique.

2 - De modifier ainsi le tableau des emplois.

3 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélemy le 30 juin

Le Maire, Gérard BECT





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 JUIN 2017**

Conseillers en exercice : 15  
Présents : 12  
Votants : 12

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur DANNONAY, 1<sup>er</sup> adjoint.

**MEMBRES PRÉSENTS** : BERNIER Luc, DANNONAY Bruno, BECKER Clémentine, GUEDENET Brigitte, FRANDON Jean-Claude, GUILLOT Bernard, POINT Bruno, PUPAT Gishlène, GIRIER Laurent, PONS Eve, METAY Marie-Andrée, JURY Cyril.

**MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS** : M BECT Gérard, SERPINET Claude, MOLLY-MITTON Anne  
Brigitte GUEDENET a été nommée secrétaire de séance.

2017D-029 rythmes scolaires

Mme BECKER, adjointe en charge des affaires scolaires, expose que le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 autorise à «déroger» à l'organisation de la semaine scolaire de 4,5 jours.

Il permet au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, sur proposition conjointe de la commune et du conseil d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties sur quatre jours, sans modifier le temps scolaire sur l'année ou sur la semaine.

La Mairie propose que le Conseil se prononce sur le rétablissement de la semaine de 4 jours,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

**CONSIDERANT** les intérêts des élèves de la commune de SAINT BARTHELEMY,

En considération de l'intérêt tout particulier que présente le rétablissement de la semaine de 4 jours,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

**EMET** un avis favorable au rétablissement de la semaine de 4 jours

**DIT** que la décision définitive sera prise **en concertation avec l'ensemble des partenaires** lors du Conseil de l'école qui se tiendra le lundi 3 juillet 2017 à 17h30

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélemy le 30 juin 2017

Le Maire, Gérard BECT

